

rejeté

S É N A T

le 19 décembre 1972.

Première session ordinaire de 1972-1973.

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, en troisième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1972.

*Le Président,**Signé : Alain POHER.***Voir les numéros :**

- Assemblée Nationale** (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 2552, 2682 et in-8° 697.
2^e lecture, 2781, 2787 et in-8° 743.
Commission mixte paritaire, 2803.
3^e lecture, 2793, 2807 et in-8° 760.
- Sénat** : 1^{re} lecture, 86, 120, 122 et in-8° 47 (1972-1973).
2^e lecture, 168, 169 et in-8° 58 (1972-1973).
Commission mixte paritaire, 183 (1972-1973).
Nouvelle lecture, 190 (1972-1973).